

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

En conformité avec le règlement de l'UE (Union européenne): n ° 305/2011 du Mars 9/2011
(Règlement sur la construction du produit - CPR)

Déclaration des Performances-Nr. **GR 00224**

1. Code d'identification unique du produit type:

Mastics pour éléments de façade, pour joints sanitaires et des applications de vitrerie

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Mastic Silicone S-200 Transparent

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

**Pour des applications intérieures et extérieures impliquant des éléments de façade,
des applications de vitrerie, des applications sanitaires
Norme Applicable: EN 15651-1/2/3: 2012; F-EXT-INT-CC (25 LM) / G-CC (25 LM) / S (XS1)**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

BISON INTERNATIONAL, Dr. A.F. Philipsstraat 9, NL - 4462 EW Goes, Pays-Bas

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

Non Applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 3

Système 3 pour le comportement au feu selon la classe E

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

**Le type de produit a été testé par l'organisme de contrôle certifié SKZ – TeConA GmbH (1213) selon
la norme EN 15651-1/2/3: 2012 et au comportement au feu selon le système 3 et a fourni un rapport de test.**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

Non Applicable

9. Performances déclarées:

Conditionnement: Procédure B (selon ISO 8340)
 Substrat: Verre (sans apprêt)
 Aluminium anodisé (sans apprêt)
 Mortar M2 (sans apprêt) – Exepté pour EN 15651-3

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Comportement au feu	Classe E	EN 15651-1 :2012
Émission de matières dangereuses pour la santé et l'environnement	NPD	
Étanchéité à l'air et à l'eau		
Pouvoir piégeant	≤3 mm	
Perte de volume	≤ 10%	
Résistance à la traction (c.-à-d. allongement) c.-à-d. lorsque l'extension est continue après immersion dans de l'eau à 23 °C	OK	
Région à climat froid (-30 °C)		
Résistance à la traction (c.-à-d. module sécant) :	≤ 0,9 Mpa	
Résistance à la traction (c.-à-d. lorsque l'extension est continue)	OK	
Durabilité	OK	

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Comportement au feu	Classe E	EN 15651-2 :2012
Émission de matières dangereuses pour la santé et l'environnement	NPD	
Étanchéité à l'air et à l'eau		
Perte de volume	≤ 10%	
Pouvoir piégeant	≤3 mm	
Propriétés d'adhésion/cohésion après exposition à l'eau chaude et à la lumière artificielle	OK	
Reprise élastique	≥ 60%	
Région à climat froid (-30 °C)		
Résistance à la traction (c.-à-d. module sécant) :	≤ 0,9 Mpa	
Résistance à la traction (c.-à-d. lorsque l'extension est continue)	OK	

Durabilité	OK	
------------	----	--

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Comportement au feu	Classe E	EN 15651-3 :2012
Émission de matières dangereuses pour la santé et l'environnement	NPD	
Étanchéité à l'air et à l'eau		
Pouvoir piégeant	≤3 mm	
Perte de volume	≤ 20%	
Résistance à la traction (c.-à-d. allongement) c.-à-d. lorsque l'extension est continue après immersion dans de l'eau	OK	
Croissance microbologique	1	
Durabilité	OK	

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:
Non Applicable

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du Bison International.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Nom : S.C.J.A Christiaansen
 Fonction : General Manager PSO / Director Professional Business
 Lieu et date : Goes, 30juni 2014
 Signature :